LA FOI EST PAROLE ET ACTE, ELLE AUGMENTE ET DIMINUE

Publié par Cheikh Rabi' Al-Madkhali. Publié dans La foi (al-iman)



La foi est parole et acte, elle augmente et diminue
Parole de l'Imam Ahmad commentée par l'éminent Cheikh Rabi' Ibn Hadi Al-Madkhali

L'Imam Ahmad, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :
La foi est parole et acte, elle augmente et diminue, comme il est venu dans le hadith : « Le croyant le plus complet en termes de foi est celui au meilleur comportement. »

Commentaire :

La foi est donc parole et acte : parole du cœur et de la langue, et acte du cœur et des membres. On peut aussi dire : La foi est parole, acte et croyance. Elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance. Ceci est la définition de la foi chez les gens de la Sunna et du groupe.

Les khawarij sont d'accord avec eux sur le fait que la foi est parole, acte et croyance, mais la foi n'augmente et ne diminue pas selon eux, car dès lors que le musulman commet un grand péché, il sort de l'Islam.

S'opposent à eux les mourjia qui disent que la foi est l'approbation ; l'approbation du cœur seulement, la connaissance comme le disent les jahmiya, ou l'approbation du cœur comme le disent les extrémistes parmi les mourjia. Et les mourjia parmi les fouqaha disent que la foi est croyance du cœur et parole de la langue, mais selon eux les actes n'entrent pas dans la définition de la foi.

Quant aux gens de la Sunna, [ils disent que] les actes du cœur et les actes des membres entrent dans la définition de la foi après l'approbation. La foi englobe donc les croyances, les actes du cœur, comme le fait d'avoir peur d'Allah, de L'aimer, d'avoir espoir en Lui et de placer sa confiance en Lui. Ce sont tous des actes du cœur qui font partie de la réalité de la foi et sans lesquels elle ne peut être établie ni présente. Et il en est de même concernant les actes des membres, comme le jeûne, la prière, la zakat, ainsi que l'ensemble des prescriptions religieuses, comme le jihad et autres choses semblables. Même le fait de retirer un objet gênant de la route fait partie de la foi : **« La foi est composée d'un peu plus de soixante-dix branches, la plus haute est la parole « la ilaha illa Allah » et la plus basse est le fait de retirer un objet gênant de la route. »** [Muslim, 35] Et cette foi augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance. Elle augmente jusqu'à devenir semblable à des montagnes et diminue jusqu'à devenir moindre que le poids d'une petite fourmi.

Chez les mourjia, la foi n'augmente et ne diminue pas, car la foi est selon eux l'approbation seulement, elle n'accepte pas la diminution. Si elle est touchée par une diminution, alors c'est terminé et la personne sort du cercle de la foi. Elle ne diminue donc pas mais ils sont égaux dans celle-ci, car selon eux la foi ne diffère pas. Le plus mauvais et le plus malsain des hommes est au même rang que les prophètes, les véridiques et les anges ! Ceci est un grave égarement. Et les khawarij s'opposent à eux dans l'égarement.

Le mal des extrémistes mourjia est grave, car ils détruisent la législation de l'Islam par cette croyance malsaine. Et les khawarij sont mauvais, car ils taxent de mécréance la communauté et dégainent les sabres contre eux en rendant licites leur sang et leurs biens. Dès lors qu'il commet un grand péché - comme la fornication, le vol ou le meurtre – le musulman devient selon eux mécréant. Et ceci est un mensonge, un égarement et une mauvaise compréhension.

Pourquoi Allah a-t-il ordonné d'établir la peine légale sur le voleur ?

وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جَزَاءً بِمَا كَسَبَا

« Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils ont acquis. » [al-maida, 38]

Pourquoi Allah a-t-il ordonné d'établir la peine légale sur ceux qui boivent du vin ? Et celui qui buvait du vin a été amené, un compagnon dit alors : « Qu'Allah te maudisse ! Tu es bien souvent amené. » Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : **« Ne le maudis pas, car il aime Allah et Son Messager. »** [Al-Boukhari, 6780] Et ce car c'est un croyant, il aime Allah et Son

Messager. Est-ce que le mécréant aime Allah et Son Messager. Bien-sûr que non ! Il en est de même s'il commet la fornication et que la peine légale est établie sur lui. Ceci est une expiation pour lui.

Quant au mécréant, son jugement est la peine capitale. Le Messager d'Allah ﷺ a dit à son sujet : **« Celui qui change sa religion, tuez-le. »** [Al-Boukhari, 3017] Et le mécréant est combattu afin qu'il entre en Islam.

Par conséquent, commettre des grands péchés comme la fornication, le meurtre, la consommation du vin et autres choses semblables, est un péché immense et très grave et c'est un crime au regard de l'Islam. Toutefois l'Islam ne le considère pas mécréant et ne le fait pas sortir du cercle de l'Islam. La peine est établie sur lui et il sera châtié dans l'au-delà pour ce péché, sauf si Allah lui pardonne en fonction de Sa volonté et de ce qu'il mérite. Cependant, cela ne le fait pas sortir de l'Islam, et ce pêcheur sortira obligatoirement du Feu vers le Paradis par son culte exclusif [voué à Allah].

[Fin du commentaire de l'éminent Cheikh Rabi' Ibn Hadi Al-Madkhali, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

---

 **Source :** Commentaire du livre « Les Fondements de la Sunna » de l'Imam Ahmad par l'éminent Cheikh Rabi' Ibn Hadi Al-Madkhali aux éditions Dar Al-Miraath An-Nabawi (pages 73 à 76)